



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 22 Décembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 16 Décembre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 26

NOMBRE DE VOTANTS : 33

**Objet : Mise en œuvre du programme CEPA(h)GES 2021/2022 : Programme d'Actions, recrutement et demande de participation financière**

### Présents : 26

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BERARD Francis (Prignac-et-Marcamps), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

### Absents excusés ayant donné pouvoir : 7

BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) à AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) à TABONE Alain (Cubzac les Ponts), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac) à FUSEAU Michael, JEANNET Serge (Gauriaguet) à Valérie GUINAUDIE, MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia (Peujard), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à POUX Vincent (Saint André de Cubzac).

### Absents excusés : 1

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts).

### Absents : 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), TARIS Roger (Tauriac).

Secrétaires de séance : DAHRAN Laurence

**Vu le code général des Collectivités Territoriales ;**

Madame la Présidente expose,

Dans le cadre du Contrat Local de Santé Haute-Gironde (CLS), la communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) a réuni les quatre Communautés de Communes de Haute-Gironde, les acteurs de la viticulture (syndicats, cave...) et associations de riverains pour **« Construire Ensemble les Pratiques Agricoles en Haute-Gironde pour l'Environnement et la Santé – CEPA(h)GES »** et ont réalisé des outils de médiation destinés aux habitants de Haute-Gironde.

Avec l'accompagnement de « La Traverse » (équipe de consultant-e-s spécialisé-e-s dans la médiation territoriale et les processus de transition), le groupe de travail a commencé à élaborer un programme d'actions.

Ainsi, la CCE a réalisé une brochure d'informations destinée aux habitants afin de mieux faire connaître les pratiques viticoles pour améliorer le vivre ensemble et pour donner les informations nécessaires en cas de problèmes. Cette brochure est disponible en ligne et sur le site de communauté de communes de l'Estuaire et a été distribuée à toutes les mairies du territoire de la Haute-Gironde.

Des podcasts ont aussi été réalisés, ils ont mobilisé des viticulteurs du territoire, des enseignants, des riverains, des professionnels de la vigne et du vin, des professionnels de santé, des élus, des associations et spécialistes de la protection de l'environnement.

**La mission de « La Traverse » arrivant à sa fin, pour continuer à définir et mettre en œuvre le projet CEPA(h)GES, il est proposé de solliciter des financements pour recruter une personne en charge de coordonner le dispositif et d'accompagner techniquement les acteurs de la viticulture du territoire de la Haute-Gironde vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement pour réduire les expositions de la population aux pesticides agricoles.**

Cette personne aura pour mission de développer un programme de sensibilisation auprès d'un public cible n'ayant pas ou peu engagé de démarches environnementales, d'organiser des événements, des temps de rencontres avec des intervenants techniques, des scientifiques, viticulteurs et des riverains, et de gérer les partenariats (financeurs, membres fondateurs...) de CEPA(h)GES.

**A cette fin, la Communauté de Communes de l'Estuaire (CCE) en qualité de structure porteuse propose de créer cet emploi.** Il sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à



la fonction publique territoriale qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie A de la filière Administrative en référence au cadre d'emplois des Attachés Territoriaux au grade d'Attaché Territorial.

L'agent contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois (renouvelable pour une durée maximum de 6 ans) sur la mission détaillée ci-dessus.

Sa rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Par conséquent, Le comité de pilotage CEPA(h)GES propose le budget prévisionnel suivant pour l'année 2022 :

Dépense prévisionnelles	En €
Salaire sur 12 mois chargé	28 000,00 €
Frais de déplacement	2 500,00 €
Frais de fonctionnement (matériel informatique)	1 000,00 €
Dépenses prestations extérieures (communication, intervenants...)	1 2250,00 €
<b>Total</b>	<b>43 750,00 €</b>

Pour financer le programme, la CCE a répondu à un appel à projet proposé par la DREAL dans le cadre de la mesure 2.2 du PRSE. Le budget sera ajusté en fonction des aides perçues.

Comme convenu en comité de pilotage CEPA(h)GES, la CCE sollicite le Grand Cubzaguais Communauté de Communes pour une participation au budget annuel CEPA(h)GES à hauteur de 1 312,50€, conformément au tableau des recettes prévisionnelles suivant :

Recettes prévisionnelles		
*Sous réserve de validation des instances délibérantes des structures financeurs citées		
Financeurs	%	Participation en €
Appel à projet DREAL	80	35 000,00 €
CCE*	3	1 312,50€
LNG*	3	1 312,50€
CCB*	3	1 312,50€
G3C*	3	1 312,50€
Syndicat Blaye*	3	1 312,50€
Syndicat Bourg*	3	1 312,50€
CLS*	2	875,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>43 750,00 €</b>



**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- De valider le principe de poursuite de l'opération CEPA(H)GES dans les conditions décrites ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement 2022 tel que présenté ci-dessus, y compris le versement d'une participation financière de la Communauté de Communes à hauteur de 1 312.50 €,
- D'autoriser la Présidente à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de cette opération,
- De répondre à toute demande de financement permettant de mettre en œuvre le projet CEPA(h)GES.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,  
Le 23 Décembre 2021.

La Présidente  
Valérie GUINAUDIE.

